



## NÉGOCIATIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

# Dépôt d'une contre-proposition syndicale

**Le gouvernement a déposé une nouvelle proposition le 6 novembre dernier jugée nettement insuffisante par le Front commun regroupant plus de 400 000 salarié-es. Cette proposition se résume à 0 %, 1 %, 1 %, 1 %, 0 % sur cinq ans, plutôt que 0 %, 0 %, 1 %, 1 %, 1 % initialement. Le refus par le gouvernement de retirer sa demande de gel salarial a été très mal reçu par le Front commun qui ne peut accepter de telles conditions.**

Il s'agissait cependant du premier réel mouvement du gouvernement, et ce, en près d'un an. Le Front commun a choisi de saisir cette occasion pour y aller d'une contre-proposition. Celle-ci devait s'aligner sur certains principes liés aux mandats initiaux confiés par les syndicats, en respectant les objectifs suivants :

- Mettre un terme au retard salarial des travailleuses et des travailleurs du secteur public par rapport aux autres salarié-es du Québec, un retard qui ne cesse de se creuser ;
- Freiner leur appauvrissement absolu ;
- Améliorer leurs conditions de vie, en obtenant une partie de l'enrichissement collectif.

La partie syndicale avait bon espoir que sa contre-proposition répondrait en partie aux préoccupations de la partie patronale, sans perdre de vue les mandats confiés par les syndicats membres du Front commun. Il s'agissait donc d'un puissant geste de négociation dans un contexte où Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, répétait sans cesse son intention ferme d'en arriver à une solution négociée.

Or, immédiatement après le dépôt de la contre-proposition syndicale, Martin Coiteux s'est dit très insatisfait de la contre-proposition du Front commun. Malgré cela, la négociation à la table centrale s'est tout de même poursuivie toute la journée et jusqu'en début de soirée. Le geste de négociation qui a été posé est, selon nous, plus porteur que le mépris affiché de Martin Coiteux à l'endroit des

travailleuses et des travailleurs du secteur public. La négociation se poursuit donc avec l'objectif d'en arriver à une entente négociée et satisfaisante.

### Contre-proposition salariale

La contre-proposition salariale se détaille comme suit :

- Protection du coût de la vie : selon l'indice des prix à la consommation (IPC), avec un minimum de 1 % ;
- Rattrapage salarial : 1 % par année jusqu'à ce que le retard de la rémunération globale constaté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit résorbé ;
- Enrichissement collectif : 0,5 % si la croissance du PIB est égale ou supérieure à 1 %.

La demande salariale globale a été fixée en fonction de l'objectif de la Banque du Canada, ou encore aux prévisions du ministère des Finances du Québec. En fonction des données confirmées par Statistique Canada – une inflation de 1,4 % et une croissance du PIB de 1,5 % –, nous pouvons affirmer que pour l'année 2015, la majoration serait de 2,9 %, comme le montre le tableau ci-dessous.

Les représentants du Front commun à la table de négociation ont fait la démonstration que le gouvernement dispose amplement de la marge de manœuvre budgétaire pour répondre à cette demande et pour renverser les compressions annoncées dans les services publics.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET LE SITE DE LA FSSS-CSN.

**Hypothèse basée sur l'objectif de la Banque du Canada (réel pour 2015)\***

	1 <sup>er</sup> AVRIL 2015	1 <sup>er</sup> AVRIL 2016	1 <sup>er</sup> AVRIL 2017
IPC (minimum 1 %)	1,4	2	2
Rattrapage	1	1	1
0,5 % si PIB > ou = 1 %	0,5	0,5	0,5
Total	2,9 %	3,5 %	3,5 %

**Hypothèse basée sur les prévisions du ministère des Finances du Québec (réel pour 2015)\***

	1 <sup>er</sup> AVRIL 2015	1 <sup>er</sup> AVRIL 2016	1 <sup>er</sup> AVRIL 2017
IPC (minimum 1 %)	1,4	1,4	1,6
Rattrapage	1	1	1
0,5 % si PIB > ou = 1 %	0,5	0,5	0,5
Total	2,9 %	2,9 %	3,1 %

\* Peu importe le scénario, la protection du pouvoir d'achat et le rattrapage salarial sont préservés.

**Le secteur des CPE**

En ce qui concerne notre négociation nationale, les parties syndicale et patronale sont toujours en train de discuter du partage des matières négociables et du protocole encadrant les pourparlers. Les discussions avancent si lentement qu'il nous est impossible pour l'instant de déposer nos demandes et de débiter la négociation. Par conséquent, nous continuerons à appuyer la négociation du secteur public et à militer activement avec les syndiqué-es membres du Front commun pour que cessent leur appauvrissement, de même que les attaques contre les services publics au profit des entreprises privées.

Une lutte s'annonce aussi dans les CPE où nous devons nous protéger de l'érosion de notre pouvoir d'achat et éviter la privatisation du réseau. Soyez assurées que nous serons en action pour chacune des journées de grève, au moment où le Front commun les déclenchera, et ce, tant que le secteur public n'aura pas obtenu un règlement satisfaisant.

**Report des actions des 1, 2 et 3 décembre**

Les trois journées de grève prévues par le Front commun les 1, 2 et 3 décembre ont été décalées de quelques jours. Selon l'évolution des négociations, les trois jours de grève pourraient avoir lieu les 7, 8 et 9 décembre ou à d'autres dates indéterminées. Vos représentantes locales seront alors avisées dès que possible. Pour chacune des trois journées de grève, nous maintenons la séquence des actions initialement prévues : pour les deux premières journées, nous devons utiliser les stencils La Gamine. Pour la dernière journée de grève, une deuxième lettre sera distribuée par les travailleuses et les travailleurs à chaque parent.

**VOS COMITÉS DE NÉGOCIATION ET DE MOBILISATION**

POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET LE SITE DE LA FSSS-CSN.